



2024 / 108

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique  
GERMANAZ Sylvie à BRUNOD Aurore  
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise  
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe

**EXCUSÉ** : GUILLARD Paul

**Date de Convocation** :  
12 décembre 2024

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 23

Monsieur Jean Yves MORIN est désigné Secrétaire de Séance.

### **Objet : Convention de subventionnement relative au projet « Tarentaise Energies de demain »**

Le Président rappelle que depuis 2019, les élus de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, de la communauté de communes Cœur de Tarentaise et des collectivités du territoire ont engagé une initiative destinée à maintenir et conforter l'activité électrométallurgique de la Tarentaise, menacée par la montée des coûts de l'énergie.

Intitulé « Tarentaise Energies de Demain » ce projet consiste à créer une extension du réseau de transport de gaz de 25 kilomètres entre Albertville et La Léchère afin de raccorder deux entreprises : Tokaï Cobex Savoie et Ugi Ring.

Ce projet est inscrit au titre du CPER.

Pour sa réalisation et par délibération n° 2023/94 du 14 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé la conduite d'études dans le cadre d'un accord de partenariat et l'engagement financier de la communauté de communes dans la limite d'un million d'euros.

Les études ont été réalisées par GRTgaz qui conclut à un coût global d'environ, 12.8 millions d'euros (hors remise développement). A ce stade le projet avec la remise développement serait de 8, 8 millions d'euros.

A ce stade, le projet, inscrit au CPER, serait co-financé par :

- l'Etat, pour 1 million d'euros ;
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 1,1 million d'euros ;
- le département de la Savoie, à hauteur de 2,7 millions d'euros ;
- la communauté de communes Cœur de Tarentaise, à hauteur de 1 million d'euros ;
- la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, à hauteur de 1 million d'euros.

Afin de lancer les travaux, il est nécessaire qu'un premier acompte soit versé en janvier 2025.

La convention de subventionnement soumise à l'approbation du conseil communautaire fixe les modalités du concours financier de la CCVA qui ne dépassera pas la somme décidée par le conseil communautaire en décembre 2023, soit un million d'euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**APROUVE** la convention de subventionnement telle qu'annexée à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer cette convention.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22		1 Bernard GSELL	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

**Le Président,**



**André POINTET**